

t

a

Ω

ÑĀŤUŘαLISÄTİΩη

ce qu'il faut savoir



!

~
N

S

U

R
V

//
O

Contexte

Depuis le 1^{er} janvier 2008 l'autorité compétente désignée par la loi pour l'octroi ou le refus du droit de cité est le Conseil communal.

A Sion, c'est la Commission municipale d'octroi du droit de cité, composée de membres du conseil municipal et de représentants de l'administration, qui reçoit les candidats à la naturalisation et vérifie que les conditions d'intégration sont remplies.

Sur la base du dossier constitué par la Commission municipale d'octroi du droit de cité, le Conseil municipal prend la décision d'octroi ou de refus du droit de cité. En cas d'acceptation, le dossier est transmis au canton pour la naturalisation (demande d'autorisation fédérale et entretien avec la commission Naturalisation du Grand Conseil). En cas de refus, la procédure s'arrête, mais une voie de recours est possible auprès du Tribunal cantonal.

Le 1^{er} janvier 2018 est entrée en vigueur la nouvelle loi fédérale sur les naturalisations, qui durcit les conditions d'obtention

Conditions de base relatives au séjour

Les candidats à la naturalisation doivent être au bénéfice d'un permis d'établissement C, avoir résidé 10 ans en Suisse dont 5 en Valais. Ils doivent en outre résider depuis au moins trois ans dans la commune. Cette condition est réputée remplie en cas de domicile de trois ans au total dans deux communes différentes.

S'ajoutent à ces critères, la maîtrise d'une langue nationale (niveau B1 à l'oral et A2 à l'écrit), un casier judiciaire vierge, pas de poursuites, une bonne intégration sociale.

L'évaluation de l'intégration sociale d'un candidat est une tâche délicate et complexe. Afin d'assurer une objectivité maximale, des critères communs sur l'ensemble du territoire cantonal ont été définis.

Ceux-ci portent sur :

1. La maîtrise d'une langue cantonale

Comprendre et se faire comprendre dans un langage simple

2. L'intégration dans la communauté valaisanne et l'accoutumance au mode de vie du pays

Connaissances de base de l'histoire et de la géographie de la Suisse et du Valais et de ses us et coutumes

Connaissances de la commune, la vie associative, sportive et culturelle

Questions sur les fréquentations, les habitudes, l'implication dans la société

3. La connaissance des institutions politiques et des valeurs suisses

Connaissances générales sur l'organisation politique fédérale, cantonale et communale

Questions sur les valeurs fondamentales de la Suisse, droits, devoirs et libertés

De plus, la Commission municipale d'octroi du droit de cité questionnera le candidat à la naturalisation sur la motivation de sa demande ainsi que sur son parcours de vie.

Information et formation durant la procédure

Une fois les renseignements relatifs à la composition du dossier pris auprès de l'arrondissement de l'Etat civil du district concerné, le candidat y dépose sa demande. Le candidat reçoit du **Service population et migration (SPM)** du canton du Valais un accusé de réception l'informant qu'il va être convoqué par les autorités communales pour une audition. Dans ce cadre, les exigences en matière de connaissances sont précisées. A son tour, la commune, par le **bureau des naturalisations**, précise à nouveau les critères appliqués lors de la convocation à l'audition et adresse un questionnaire (données personnelles, motivations et références) qui servira de base lors du premier entretien.

Dans un deuxième temps, le candidat est convoqué officiellement pour une audition avec la **Commission municipale d'octroi du droit de cité** qui s'attachera à vérifier la maîtrise d'une des langues cantonale et le degré d'intégration du candidat dans la communauté valaisanne, élément essentiel à la naturalisation. La commission municipale d'octroi du droit de cité est composée de membres du Conseil municipal, de représentants de l'administration et du responsable des naturalisations.

Sur la base du dossier constitué, le **Conseil municipal** prend la décision d'octroi ou non du droit de cité.

Le projet Naturalisation, ce qu'il faut savoir, pourquoi ?

On l'a vu plus haut, l'entretien des candidats à la naturalisation avec la Commission municipale d'octroi du droit de cité est fondamental car sa réussite détermine le contenu du dossier qui sera transmis au Conseil municipal pour décision.

Or, il est souvent difficile pour les candidats de se préparer à cet entretien car ils ne savent pas exactement quelles sont les informations générales absolument indispensables et comment les acquérir. La procédure de naturalisation est relativement longue et compliquée avec l'intervention de multiples autorités, de niveau différents et les candidats peinent à s'y retrouver.

Afin d'accompagner les candidats dans leur démarche et d'optimiser leurs chances de réussite, la Ville de Sion, sur proposition de la commission d'octroi du droit de cité et avec l'appui de la sous-commission consultative des étrangers et du Conseil municipal met sur pied le projet de rencontres – formations « Naturalisation, ce qu'il faut savoir », dès l'automne 2013.

Elle a confié le mandat de sa réalisation à l'**Œuvre Suisse d'Entraide Ouvrière – OSEO Valais** et au **Centre Suisses-Immigrés de Sion** (la collaboration avec le CSI sur ce projet s'est terminée en septembre 2018). Ces deux organisations partenaires ont l'expertise nécessaire dans le domaine de l'intégration sociale des personnes migrantes.

Le projet Naturalisation, ce qu'il faut savoir, les objectifs

- Aider les candidats à la naturalisation à se préparer à l'audition de la Commission d'octroi du droit de cité en les formant sur diverses thématiques et en leur permettant de poursuivre les échanges, de les développer lors de rencontres avec des personnes bénévoles.
- Former des bénévoles à un certain nombre de thématiques, de façon à ce qu'ils puissent à leur tour échanger.
- Favoriser la mixité des cultures par la rencontre entre citoyens de tous horizons.

Le projet Naturalisation, ce qu'il faut savoir, les moyens

Les cours

1. Histoire et géographie de la Suisse
2. Institutions politiques suisse
3. Droits et devoirs

Les rencontres

Lors des rencontres qui suivront les cours, ces thèmes seront complétés et développés de manière plus spécifique en fonction des besoins des candidats. En outre seront abordés les thèmes suivants :

- Us et coutumes / Valeurs et traditions
- Personnalités politiques
- Personnages clés
- Culture
- Médias
- Connaissances du contexte local (situations, population, infrastructures culturelles, sportives, lieux de loisirs, lieux historiques, événement, fêtes, festivals, activités, vie associative, vie économique, lieux touristiques)
- Connaissances du contexte régional (Communes voisines de Sion, fêtes et traditions valaisannes, lieux touristiques, langues parlées dans le canton, institutions, Economie)
- Connaissances de la Suisse (Lieux et personnalités, Coutumes et traditions)

Outils pédagogiques

- Support de cours (résumé synthétique des informations transmises)
- Questionnaires
- Photo langage
- Bibliographie : Aux éditions Loisirs et Pédagogies illustrées par Mix et Remix « les institutions politiques suisses », Vincent Golay, « Droit suisse » Celsa Amarelle, « Histoire suisse », Grégoire Nappey, « la Suisse mode d'emploi », « la Suisse en images », aux Editions Loisirs et Pédagogies « La Suisse en jeu », Sarah Grosjean Dia, « ECHO, informations sur la Suisse »
- Jeu : Helvetiq

Les candidats auront ainsi la possibilité de cerner de manière claire les thématiques qu'ils doivent maîtriser et pourront, sur cette base, affiner leurs connaissances en recourant aux ouvrages proposés.

Le projet Naturalisation, ce qu'il faut savoir, le calendrier

4 Sessions par année sont prévues. Elles sont organisées en **février, mai, septembre et novembre** à la Médiathèque de Sion. Chaque session est composée de 3 soirées de Rencontres – formations, qui ont lieu les mardis soirs.

Le projet Naturalisation, ce qu'il faut savoir, les collaborations

Le projet « Naturalisation, ce qu'il faut savoir » est mené en étroite collaboration avec le responsable des naturalisations de la Ville de Sion, Monsieur Georges Pralong. Ce dernier rencontre les candidats lors d'un premier entretien. Il est chargé d'informer ces derniers sur la possibilité qui leur est offerte de participer au projet et de bénéficier d'un encadrement pour leur préparation.

Le projet Naturalisation, ce qu'il faut savoir, les bénévoles

Toutes personnes de nationalité suisse (de naissance ou par naturalisation), ayant un intérêt pour le domaine de la migration et la volonté d'accompagner les personnes engagées dans une procédure de naturalisation, sont les bienvenues. Elles devront s'engager à participer à une séance d'information avant d'intervenir comme bénévole.

Pour toute inscription de bénévoles et de participants, veuillez prendre contact avec l'office de l'intégration :

Office de l'intégration de Sion et région

027 324 15 41 (cas échéant, laisser un msg avec nom et coordonnées)

integration@sion.ch